

République Française

Département : Meurthe-et-Moselle

Commune : VANNES LE CHATEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANNES LE CHATEL**

Date de la convocation : 25/03/2014

Date d'affichage: 29/03/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à 9 heures 30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 25 mars 2014 par le maire sortant.

Après avoir procédé à l'installation des membres du Conseil Municipal proclamés par le Bureau électoral à la suite de l'opération du 23 mars 2014 à savoir, Mmes et Mrs AUFRERE Nathalie, BABEL Bruno, CASADEVALL Christophe, CHARUEL Stéphane, CLAUDEL Gilles, CORNUAUX Sébastien, DANIELCZYK Magali, DIDELOT Pascal, GOSSOT Claude, HAMEAU-KINDERSTUTH Nathalie, HETCH Saïd, HUMBLOT Edith, QUENETTE Edwige-Boris, SCHOLLER Mathieu, SMITH Lydia, le maire sortant a confié la présidence de la séance à Claude GOSSOT, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseiller(e)s municipaux suivants :

AUFRERE Nathalie

BABEL Bruno

CASADEVALL Christophe

CHARUEL Stéphane

CLAUDEL Gilles

CORNUAUX Sébastien

DANIELCZYK Magali

DIDELOT Pascal

GOSSOT Claude

HAMEAU-KINDERSTUTH Nathalie

HECHT Saïd

HUMBLOT Edith

QUENETTE Edwige-Boris

SCHOLLER Mathieu

SMITH Lydia

OBJET : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Délibération n° 10 – 2014

ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Claude GOSSOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire, bulletin blanc : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame HAMEAU-KINDERSTUTH Nathalie a obtenu 14 (quatorze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame HAMEAU-KINDERSTUTH Nathalie a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le nouveau Maire a proposé au Conseil Municipal la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Sous la présidence de Madame HAMEAU-KINDERSTUTH, élue Maire, il a ensuite été procédé, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire, bulletin blanc : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Claude GOSSOT a obtenu 14 (quatorze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur Claude GOSSOT, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Sous la présidence de Madame HAMEAU-KINDERSTUTH, élue Maire, il a ensuite été procédé, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire, bulletin blanc : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Edith HUMBLLOT a obtenu 14 (quatorze) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Edith HUMBLLOT a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.